

STAMMOPUR DB

Date de révision: 23.02.2018

No: 83002

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

STAMMOPUR DB

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

désinfectant. Désinfection et nettoyage des forêts, prêt à l'usage.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DR.H.STAMM GmbH Chemische Fabrik
Rue: Heinrichstr. 3 – 4
Lieu: 12207 Berlin, GERMANY
Téléphone: +49 30 76880-280
e-mail: info@dr-stamm.de
Internet: www.dr-stamm.de
Service responsable: sdb@dr-stamm.de, Tel.: +49 30 76880-258

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24-hours-emergency: Giftnotruf Berlin: +49 30 30686700 (german, english)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Mention Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

STAMMOPUR DB

Date de révision: 23.02.2018

No: 83002

Page 2 de 10

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7732-18-5	Eau			60-70 %
	213-791-2			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			30,0 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
1310-73-2	hydroxyde de sodium			<1,0 %
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	
	Skin Corr. 1A; H314			
7775-19-1	Sodium Metaborate, Anhydrous			<1,0 %
	231-891-6		01-2119516444-44	
	Eye Irrit. 2; H319			
68155-20-4	Alkanolamides			<0,5 %
	-		*	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT RE 2; H302 H315 H318 H373			
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium			<0,5 %
	200-573-9		01-2119486762-27	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, STOT RE 2; H332 H302 H318 H373			
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium			0,1 %
	230-525-2		01-2119945987-15	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H302 H314			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

*Polymer

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

STAMMOPUR DB

Date de révision: 23.02.2018

No: 83002

Page 3 de 10

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Le produit n'est pas: Comburant.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

STAMMOPUR DB

Date de révision: 23.02.2018

No: 83002

Page 4 de 10

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	200	500		(8 h)	
		400	1000		Courte durée (15 min)	
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents	Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	26 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	888 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	319 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	500 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	89 mg/m ³
1310-73-2	hydroxyde de sodium			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m ³
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium			
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	2,5 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	2,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	1,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	25 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	Valeur
	Milieu environnemental	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Sédiment marin	552 mg/kg
	Sol	28 mg/kg
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium	
	Eau douce	2,2 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	1,2 mg/l
	Eau de mer	0,22 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,72 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

STAMMOPUR DB

Date de révision: 23.02.2018

No: 83002

Page 5 de 10

Contrôles techniques appropriés

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié: PE (polyéthylène). CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). NBR (Caoutchouc nitrile). Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré).

période de latence: >480 min. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Modèles de gants recommandés : Camapren 722, Producteur: KCL, ou des produits similaires d'autres fabricants.

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	limpide, incolore
Odeur:	comme: Isopropanol.

pH-Valeur (à 20 °C):

	Testé selon la méthode
13,1	DFG H-III 1

Modification d'état

Point de fusion: -15 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >100 °C

Point d'éclair: 28 °C

Dangers d'explosion

non explosif.

Propriétés comburantes

non comburant.

Densité (à 20 °C):

0,96 g/cm³ DIN 12791

Hydrosolubilité:

complètement miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5. Matières incompatibles

Acide, concentré. Métaux légers.

STAMMOPUR DB

Date de révision: 23.02.2018

No: 83002

Page 6 de 10

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	par voie orale	DL50 4750 mg/kg	rat		OECD 401
	dermique	DL50 12800 mg/kg	kan		OECD 402
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 >25 mg/l	rat		OECD 403
1310-73-2	hydroxyde de sodium				
	par voie orale	DL50 2000 mg/kg	rat		
7775-19-1	Sodium Metaborate, Anhydrous				
	par voie orale	DL50 2330 mg/kg	Ratte		
68155-20-4	Alkanolamides				
	par voie orale	ATE 500 mg/kg			
64-02-8	éthylènediaminetétraacetate-de-tétra-sodium				
	par voie orale	DL50 1780- 2000 mg/kg	rat	ECHA	
	par inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium				
	par voie orale	DL50 658 mg/kg	rat		
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	rat		

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisantsCompte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
non sensibilisant.**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STAMMOPUR DB

Date de révision: 23.02.2018

No: 83002

Page 7 de 10

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h			
	Toxicité bactérielle aiguë	(>100 mg/l)				
1310-73-2	hydroxyde de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 125 mg/l	96 h	Gambusia affinis	SDB Lieferant	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 40,4 mg/l	48 h	Ceriodaphnia	ECHA	
64-02-8	éthylendiaminetétraacetate-de-tétra-sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	ECHA	EPA-Guideline OPP 72-1
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA	DIN 38412 / part 11
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,97 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,06 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,021 mg/l	21 d	Daphnia magna		OECD 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium			
	OECD 301 D	>70 %		
	easily biodegradable			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-02-8	éthylendiaminetétraacetate-de-tétra-sodium	-13
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium	not determinable

STAMMOPUR DB

Date de révision: 23.02.2018

No: 83002

Page 8 de 10

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-02-8	éthylènediaminétetraacetate-de-tétra-sodium	1,8	Lepomis macrochirus	
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium	81		

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Code d'élimination des déchets - Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

180106 DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX); déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme; produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ALCOOLS, N.S.A. (Contains Isopropanol, solution)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ALCOHOLS, N.O.S. (CONTAINS ISOPROPANOL, SOLUTION)

STAMMOPUR DB

Date de révision: 23.02.2018

No: 83002

Page 9 de 10

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ALCOHOLS, N.O.S. (Contains Isopropanol, solution)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	A3 A180
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

Excepted Quantity: E1
Passenger-LQ: Y344

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 30 % (288 g/l)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente: 2.1., 3.2., 8.1., 11.1., 12.1., 12.2., 12.3., 13.1., 15.1., 16.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

STAMMOPUR DB

Date de révision: 23.02.2018

No: 83002

Page 10 de 10

H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Information supplémentaire

Indications de stage professionnel: Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	STAMMOPUR DB	PW	20	35	8a, 9, 13	8a	0	26	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)